

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



L'an deux mil quatorze, le 2 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, René LAMBOLEY, Jean-Luc PIANZI, Thierry VERDOT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Dominique TRELA, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Jacques DEAS à Thierry VERDOT, Gérard FESSELET à Thierry MARCJAN, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 25 septembre	Jeudi 18 septembre	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Monique DINET est désignée.

2014-07-43 – Service Ordures Ménagères-Adoption du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
Rapporteur : André HELLE

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Les indicateurs techniques et financiers, figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public définis par le décret ci-dessus sont les suivants :

✚ INDICATEURS TECHNIQUES

- Nombre d'habitants desservis
- Fréquence des collectes
- Localisation des déchetteries
- Collectes séparatives : types de déchets concernés
- Types de collectes
- Récapitulatif des tonnages collectés
- Localisation des unités de traitement
- Nature des traitements et des valorisations réalisées

✚ LES INDICATEURS FINANCIERS

- Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation....) en distinguant, les différentes collectes.
- Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement.
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.
- Ces indicateurs peuvent, éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des déchets de la Communauté de Communes du Sud Territoire au titre de l'année 2013.**

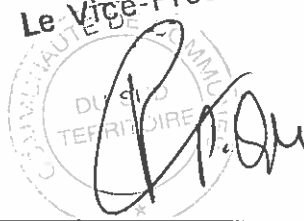

Annexe : Rapport Annuel 2013

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 OCT. 2014
Et publication ou notification le 09 OCT. 2014

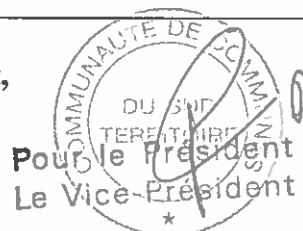

Le Président,

Pour le Président
Le Vice-Président



Le Président,

Pour le Président
Le Vice-Président



Préfecture du Terr. de Belfort

- 9 OCT. 2014

Service Courrier

RAPPORT ANNUEL

2013

*Sur le prix et la qualité du service public
D'élimination des déchets ménagers et assimilés*



Préfecture du Terr. de Belfort

- 9 OCT. 2014

Service Courrier



SOMMAIRE

Edito du Vice-Président

1. Présentation du Service Ordures Ménagères.

- A- Le territoire
- B- L'organisation du SOM
- C- La REOM

2. Le Bilan et les indicateurs d'activités.

- A- Tonnages
- B- La déchetterie
- C- La livraison de bacs

3 Les aspects financiers

- A - Fonctionnement dépenses
et recettes
- B - Investissement dépenses et
recettes
- C - Data I du coût de traite-
ment des déchets

4 La prévention

5 Les annexes

EDITO

Madame, Monsieur,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente notre Rapport Annuel 2013 .

Cette année a vu la fin des travaux de réhabilitation des sites de Fêche l'Eglise ainsi que le réaménagement de la déchetterie pour un meilleur accueil du public (plus de 500 voitures certains jours).

Ce sont plus de 800 000 € qui ont été consacrés à ces opérations. Si l'on y ajoute l'achat d'un nouveau camion, c'est 1 million d'euros qui aura été investi cette année, et cela sans augmentation de nos tarifs (depuis 2007 d'ailleurs).

Comme chaque année, votre comportement en matière de tri (+8.10% du tonnage de collecte sélective et -8.89% du tonnage OM par rapport à l'année de référence) et la mise en place de notre plan local de prévention des déchets ont permis une diminution de 4.27 % du tonnage des déchets ménagers (toujours par rapport à l'année de référence 2009). **Bravo à tous !**

Nouvel objectif pour l'année à venir : rechercher de nouvelles filières de valorisation des matières comme le plâtre par exemple.

Encore 2 chiffres avant de conclure : contribution des usagers pour tout le service OM en 2013 : 85.77 € (87.39 € en 2012) et performance de l'utilisateur concernant les OMR : 154 KG/HAB.(156KG/HAB en 2012).

Merci à tous, merci à notre personnel et bonne lecture.

Le Vice-président
du Service Ordures Ménagères

André HELLE

1 Présentation du Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du sud Territoire.

A-Le territoire

La Communauté de Communes du Sud Territoire est située au sud du département du territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin. La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétences de la CCST, c'est le SIVOM qui gérait la collecte et le traitement. Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010.

Au 1^{er} Janvier 2013, les Communes de : Boron, Brebotte, Bretagne, Froidefontaine, Grosne, Recouvrance, Vellescot, Joncherey et Thiancourt ont intégré la CCST.

L'intégration de ces communes ne change rien au fonctionnement du Service Ordures Ménagères, celles-ci étaient déjà collectées en tant que Communes adhérentes. C'est aussi le cas pour Autrechêne et Novillard.

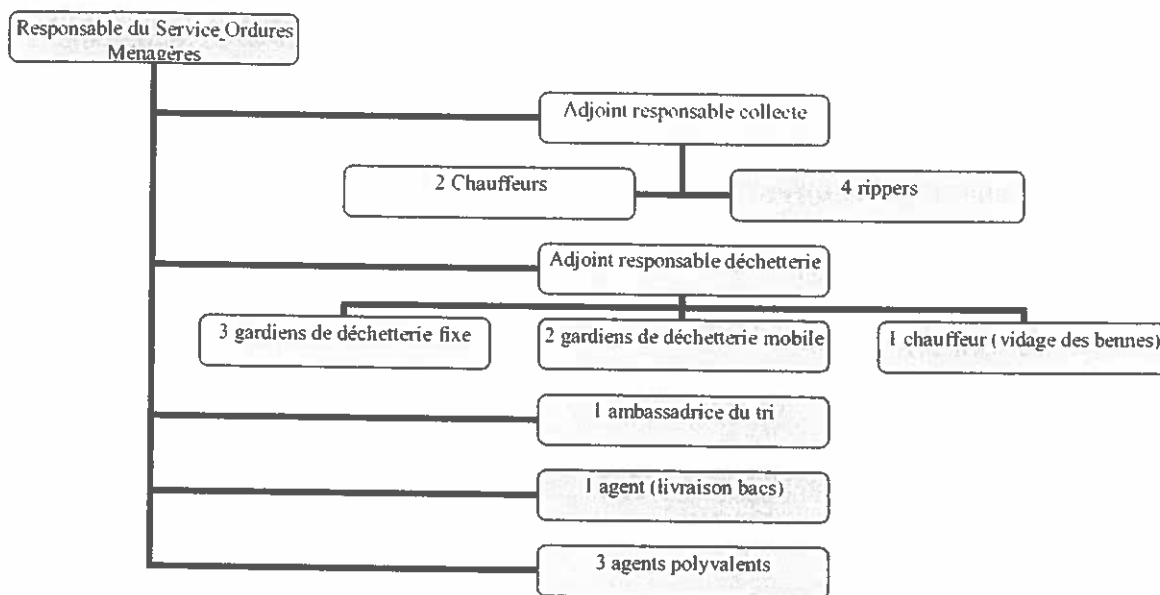


Chiffres clés

29 COMMUNES DESSERVIES
24481 HABITANTS
125 HABITANTS AU KM²

B-L'organisation du Service Ordures Ménagères

Le Service Ordures Ménagères de la CCST compte 20 agents dont 17 titulaires et 3 emplois aidés répartis comme suit :



■ La collecte :

Les bacs à ordures ménagères résiduels sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective, ils sont collectés en C0.5 soit une fois tous les 15 jours.

■ La déchetterie fixe et mobile:

La déchetterie fixe de Fêche l'Eglise accueille les usagers des 29 communes aux horaires suivants :

Du lundi au samedi :

Horaires d'été : (du 1^{er} avril au 30 septembre) : 9 H-12H et 13H30-18H30

Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) : 9H-12H et 13H30-17H30

APPORTS LIMITES A 1M3 PAR JOUR.

La benne de la déchetterie mobile est déposée de 12H30 à 18H00 dans chaque commune de la CCST tous les 2 mois, pour les communes de GRANDVILLARS, BEAUCOURT, DELLE plusieurs secteurs sont définis, les usagers se réfèrent au calendrier de collecte.

■ La livraison des bacs:

La Communauté de Communes du Sud Territoire a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

Les horaires de l'accueil sont les suivants :

Du lundi au jeudi:

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Le vendredi :

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30

■ La redevance incitative:

Le mode de financement du SOM est la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa « consommation », à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte. Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs (les bacs seront adaptés à la composition du foyer, pour les habitats collectifs le volume des bacs sera calculé en fonction du nombre d'habitants des logements) :

-Un bac à ordures ménagères (couvercle bleu)

-Un bac de collecte sélective (couvercle jaune)

Les bacs sont équipés d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de fois que le bac d'ordures ménagères sera collecté. Le bac de collecte sélective n'intervient pas dans le calcul de la facture. La tarification est structurée en 2 parts.

Une part fixe : Il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès à la déchetterie fixe, déchetterie mobile, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-point verre).

Une part variable : incitative au tri, indexée sur le volume du bac ordures ménagères.

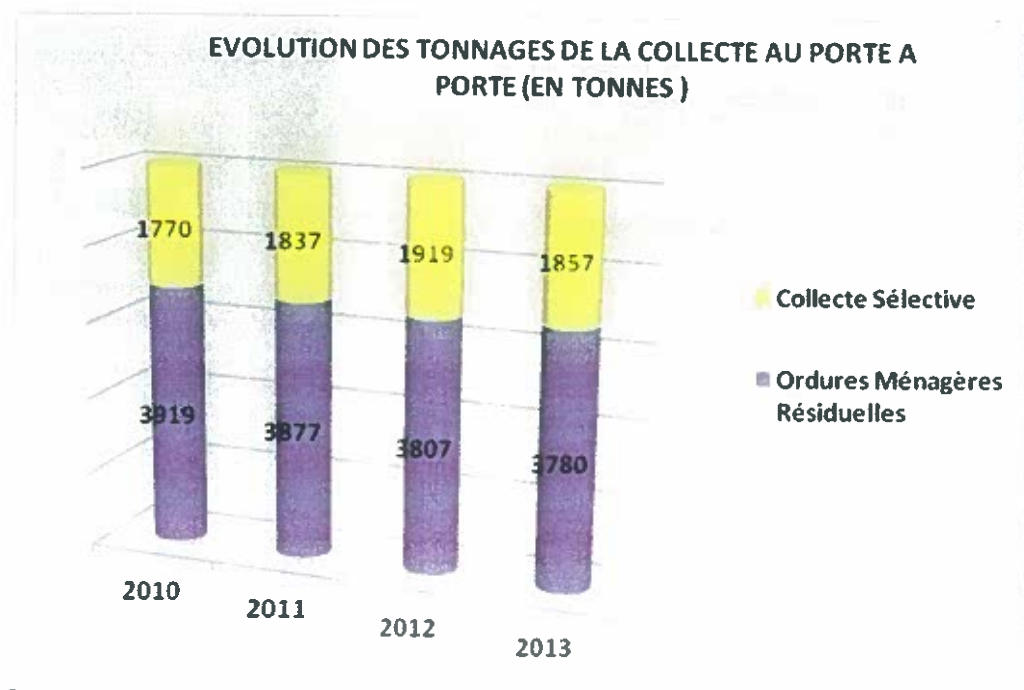
❖ Grille de dotation

Nombre de personne au foyer	Type de bac bleu	Type de bac jaune	Coût Annuel de la participation	Coût annuel de la Présentation (en €)
1 personne	80 l	120 l	102,65	1,50
2 personnes	120 l	140 l	143,70	1,83
3 personnes	140 l	180 l	181,51	2,00
4 personnes	180 l	240 l	240,94	2,33
5 personnes	180 l	360 l	240,94	2,33
6 personnes	240 l	360 l	298,2	2,82

2 LE BILAN ET LES INDICATEURS D'ACTIVITES

A-Tonnages

■ La collecte au porte à porte



On note une légère baisse de 0.7 % en ordures ménagères résiduelles, et une baisse un peu plus importante soit environ 3% pour la collecte sélective. On peut expliquer cette légère diminution par une baisse de consommation de la part des usagers.

Valorisation énergétique :
 les collectes traditionnelles sont traitées à l'usine d'incinération de Bourgogne. Leur combustion génère de l'électricité.

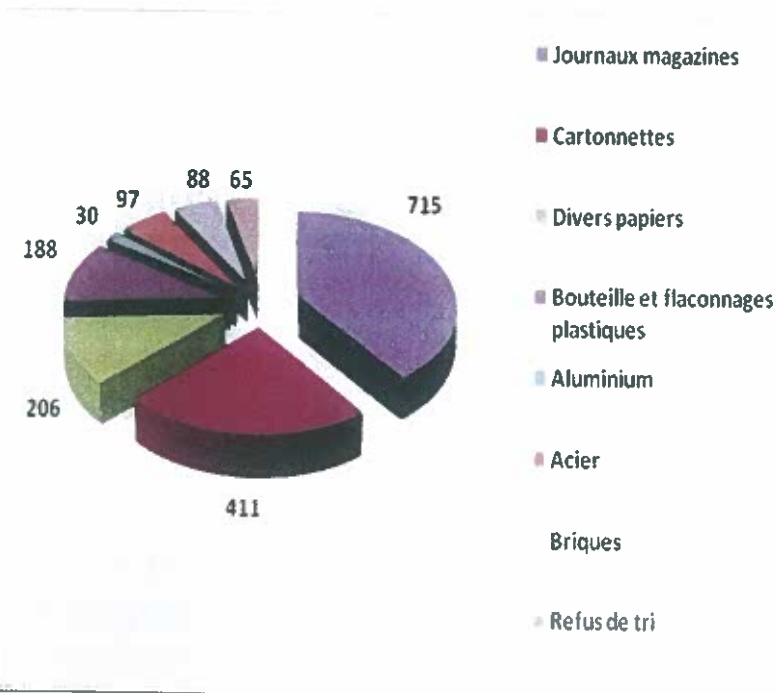
Valorisation matière :
 la collecte sélective est traitée dans un centre de tri pour les séparer par matière : papiers, plastiques... Ces matériaux sont ensuite transférés dans des centres spécialisés pour être recyclés.

❖ La collecte sélective (hors verre)



Les matériaux de la collecte sélective sont séparés par filière de recyclage au centre de tri de SCHROLL à PFASTATT (68)

❖ La répartition de la collecte sélective (en T)



ATTENTION AUX SIGLES !



LE POINT VERT NE VEUT PAS DIRE QUE LE PRODUIT SE RECYCLE. CE SIGLE SIGNIFIE SEULEMENT QUE LE PRODUCTEUR PAYE UNE TAXE POUR PROMOUVOIR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DECHETS.



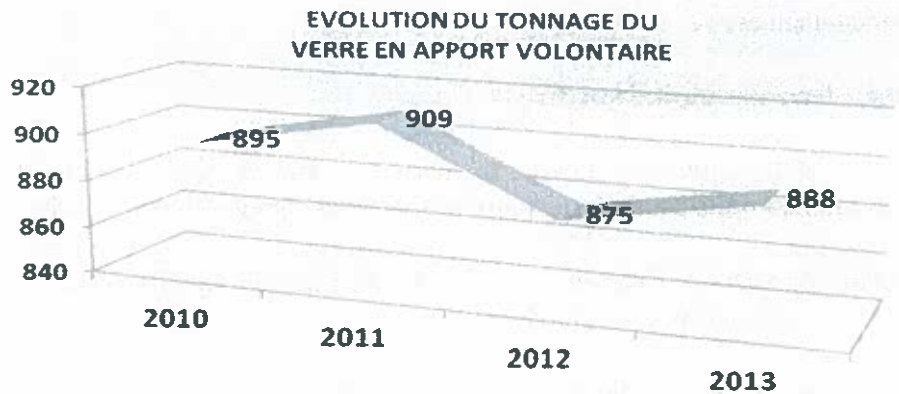
ANNEAU DE MOEBUS : CE SIGLE SIGNIFIE QUE L'EMBALLAGE DU PRODUIT EST RECYCLABLE.

154 kg
d'Ordures
Ménagères
Résiduelles/AN/
HAB EN 2013

La CCST met à disposition des usagers 86 points d'apport volontaire pour le verre

■ L'apport volontaire

❖ Le verre

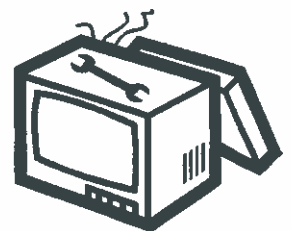
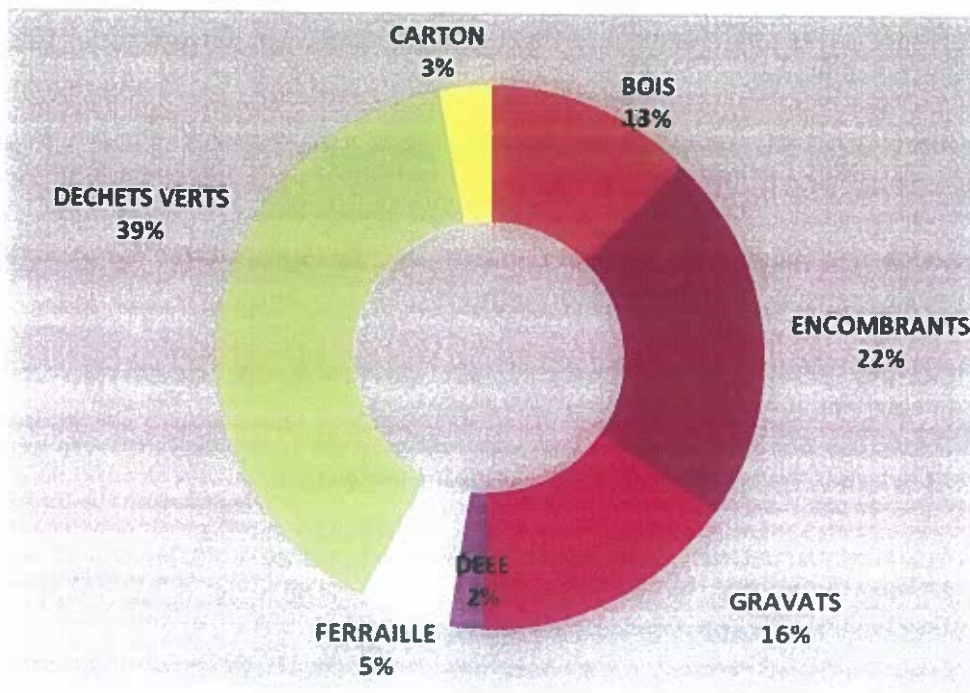


Le saviez-vous :

Tous les appareils électriques et électroniques sont recyclables. Leur taux de recyclage varie entre 65 et 90%. Le recyclage permet de produire de nouvelle matière première et secondaire, et de fabriquer ainsi de nouveaux appareils tout en préservant les ressources naturelles

B-La déchetterie

❖ Tonnage par matériau en 2013

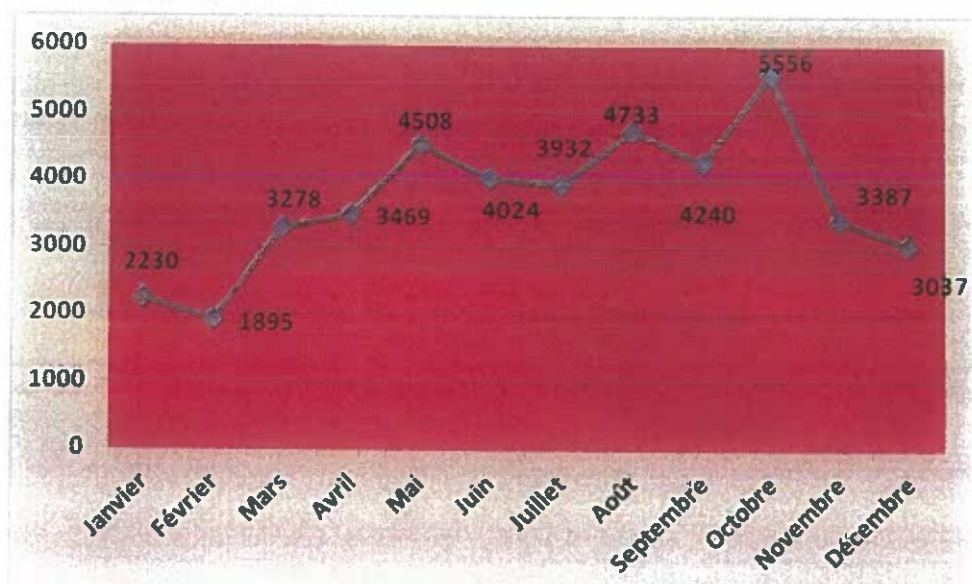


BOIS	829 T
ENCOMBRANTS	1469 T
GRAVATS	1060 T
DEEE	138 T
FERRAILLE	354 T
DECHETS VERTS	2615 T
CARTON	206 T

■ Traitement des dépôts en déchetterie

- Le **carton** rejoint la filière : Papeterie du Kayserberg 68
- La **ferraille** fait également l'objet d'une revalorisation matière : elle est déposée chez PIETRA, ferrailleur qui récupère les métaux réutilisables, ainsi que les batteries contenant du plomb.
- Les **gravats** et inertes sont déposés aux Carrières Comtoises de Saint Dizier l'Evêque à quelques kilomètres de la déchetterie (centre enfouissement classe 3).
- Les **déchets dangereux et diffus**, (huile alimentaire, solvant diluant, aérosols, phytos, peinture, colle, mastics, etc) sont pris en charge par CHIMIREC, une société spécialisée qui assure leur transformation. Cette société est située dans le Jura à Montmorot.
- Le **verre** est collecté et trié par la Société MINERIS de Saint Menges, puis revalorisé par la Société OI de Gironcourt. Ces deux sociétés sont situées dans les Vosges.
- Les encombrants sont incinérés par le SERTRID BOUROGNE 90.
- Le **bois** est collecté par la Société Fers et Métaux située à Vesoul, puis revalorisé par la Société SWEDSPAN France située à Lure (ex Isoroy) qui fabrique des panneaux de particules. Ces deux sociétés sont situées en Haute-Saône.
- Les **végétaux** sont collectés et transformés en compost par la Société Sundgau Compost, située à Hirsingue en Alsace.
- Les **pneus** sont recyclés par Alpha Recyclage à destination des cimenteries ou sous-couches routières etc... Cette société est située à Brévans dans le Jura.
- Le **polystyrène** est recyclé par la Société KNAUF EST, qui l'utilise en grosse quantité. Cette société est équipée pour recycler ses propres déchets de polystyrène.
Pour amortir son matériel, celle-ci récupère dans les déchetteries le polystyrène propre, cette filière ne coûte au SOM que l'achat de sacs plastiques pour le stockage.
- Les **D3E** sont revalorisés en partie par l'association ENVIE, située à Valentigney pour les appareils ménagers électriques, par JURA TRI, situé dans le Jura pour le hors-froid, et par ENVIE 2E situé à Fesches-Le-Chatel dans le Doubs pour le froid.
- Les **piles** sont collectées par la Société Alsadis. Celles-ci sont entreposées et reconditionnées chez Cernay Environnement. La Société COREPILE, située à Paris, gère l'ensemble de la traçabilité.
- Les **ampoules** et les tubes néons sont collectés par ALTEM SA à Strasbourg. Deux recycleurs LUMIVER à Seclin situé dans le Nord et TCMS à Saint-Thibaul situé au Sud de Paris sont chargés de revaloriser ces produits. RECYLUM gère l'ensemble de la traçabilité.

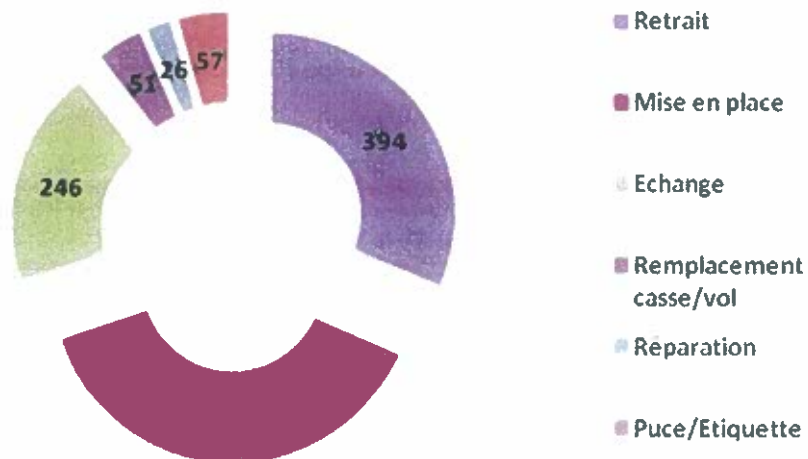
❖ Fréquentation de la déchetterie en 2013 (nombre de véhicules)



Les travaux d'aménagement de la déchetterie de Fêche l'église réalisés en 2013 ont permis aux habitants des communes de la CCST de bénéficier d'un service complet pour l'évacuation des déchets. Pour l'année 2013 la déchetterie comptabilise 44 289 passages.

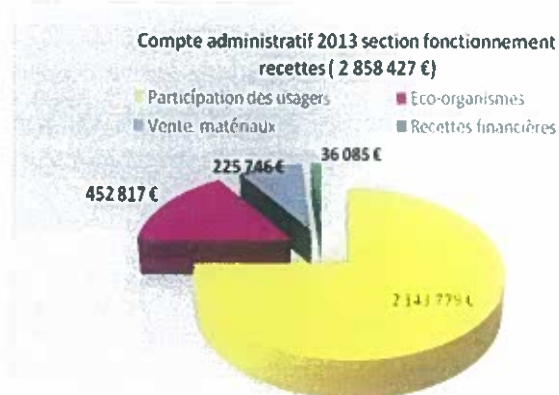
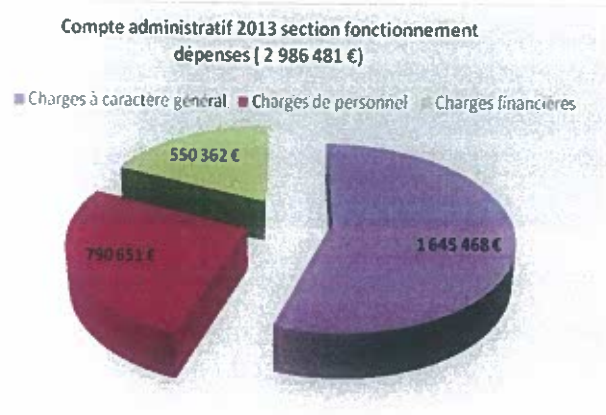
C- La livraison des bacs

Le service ordures ménagère de la CCST a repris en régie la gestion du parc de bacs. En 2013, 1253 interventions ont été réalisées, réparties comme suit :

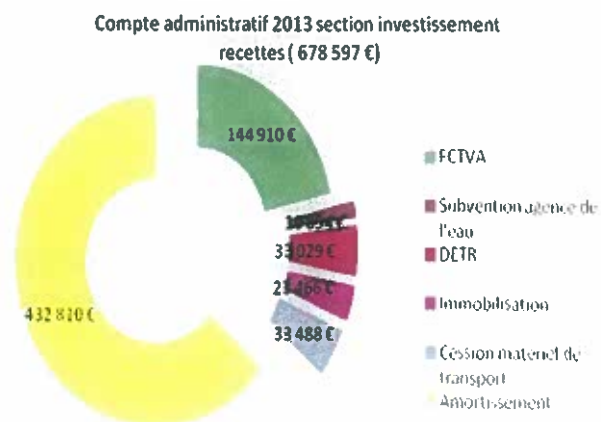
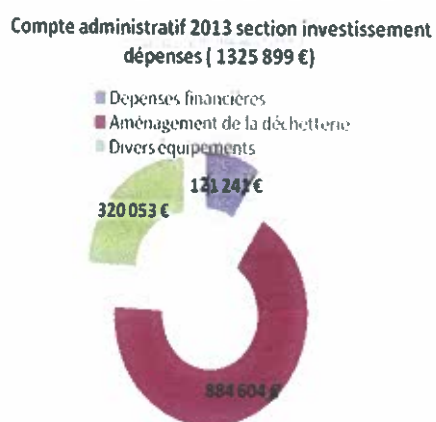


3 LES ASPECTS FINANCIERS

A- Fonctionnement dépenses et recettes



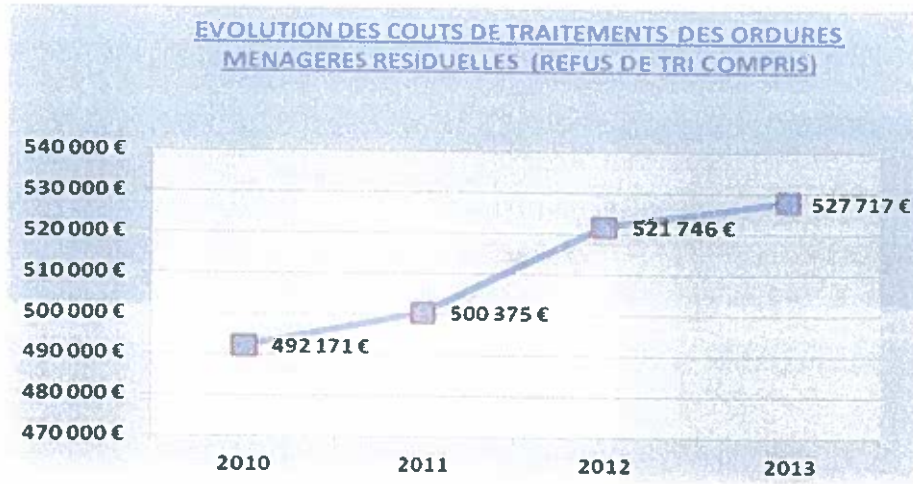
B- Investissement dépenses et recettes



■ Résultat en 2013

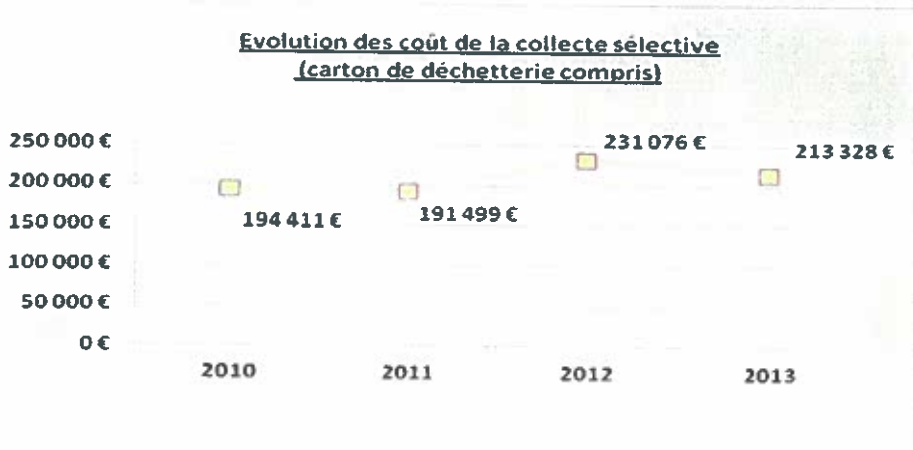
	Résultat	Résultat repris 2012	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-128 055 €	427 644 €	299 589 €
Investissement	-647 302 €	694 235 €	46 933 €
Total	-775 357 €	1 121 879 €	346 522 €

■ Les ordures ménagères



En 2013, le coût par habitant pour les ordures ménagères résiduelles est de 22 €

■ La collecte sélective

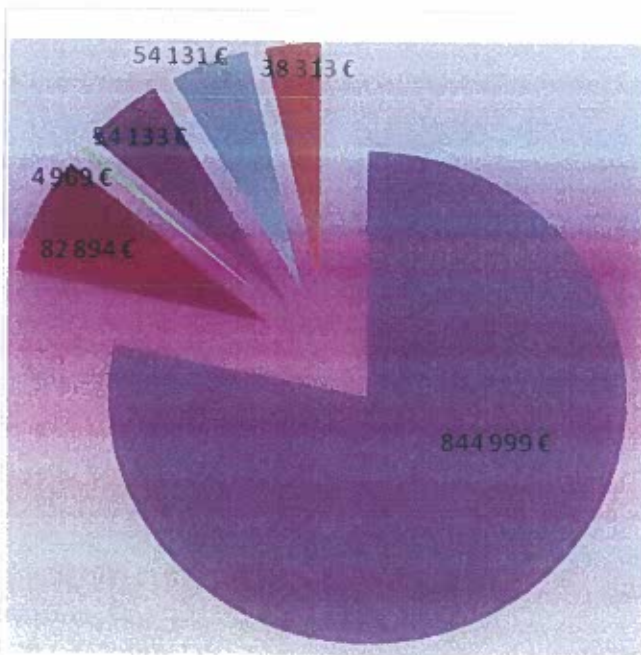


En 2013, le coût par habitant pour la collecte sélective est de 9 €

■ Coût du traitement des déchets en apport volontaire (déchetterie)

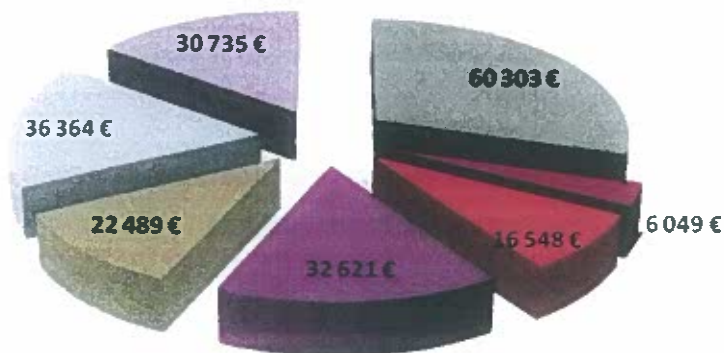


■ **Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (en fonctionnement)**



- SERTRID (OM/incineration/déchets verts)
- Plastic Omnium (mise à disposition et maintenance système pesée embarquée)
- Ressourçerie 90 (Évitement des déchets)
- VEOLIA (encombrants enfouissement)
- MINERIS (traitement du verre)
- Fer et Metaux (traitement du bois)

■ **Vente des matériaux**



- Journaux magazines
- Briques alimentaires
- Cartons de déchetterie
- Cartonnettes
- Verre
- Flaconnages en plastique
- Ferraille (platinage, acier, alu, batteries)

■ Soutien Eco-organisme



4. La prévention

■ Programme Local de Prévention Des Déchets (3^{ème} année)

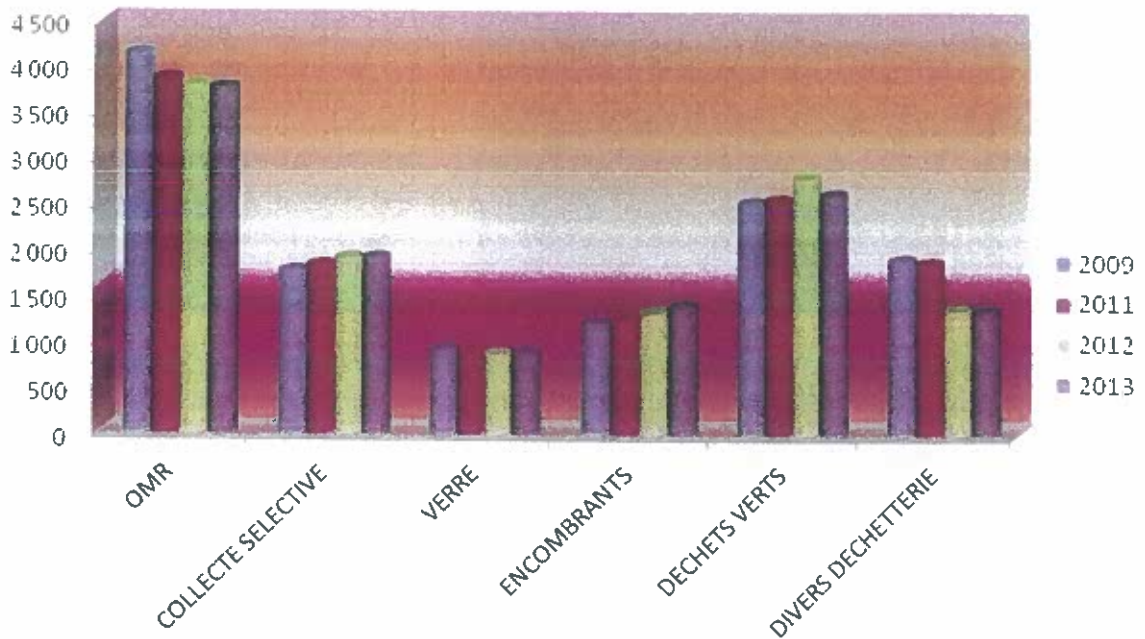
Comme en 2012 les habitants de la CCST ont été bons élèves avec une production de déchets en baisse de 4.24%.

Il faut rester vigilants sur les encombrants, déchets verts et les apports en bois sur le site de la déchetterie, car depuis octobre 2013 nous ne détournons plus de bennes de bois avec Chamois.

En 2013, 120T ont pu alimenter la chaudière de l'association.

FLUX	ANNEE DE REFERENCE		OBJECTIFS PRE-VUS		REALISES				
	24 481 HAB		24 481 HAB		24 481 HAB				
	2009		2013		2013				
	T	KG/HA	T	KG/HA	T	KG/HA	Ecart T	Ecart Kg/ha	%
Ordures ménagères résiduelles	4 149	169	3975	162	3 780	154	-369	-15	-8,89
Collecte sélective	1 778	73	1703	70	1 922	79	144	6	8,10
Verre	922	38	883	36	888	36	-34	-1	-3,69
Total O.M	6 849	280	6561	268	6 590	269	-259	-11	-3,78
Encombrants	1 211	49	1160	47	1 400	57	189	8	15,61
Déchets Verts	2 527	103	2421	99	2 615	107	88	4	3,48
Divers déchetterie	1 904	78	1820	74	1 353	55	-551	-23	-28,94
Total déchetterie	5 642	230	5401	221	5 368	219	-274	-11	-4,86
Total déchets ménagers	12 491	510	11963	489	11 958	488	-533	-22	-4,27

❖ Comparatif 2009-2013



Nous remarquons toujours un transfert de flux entre les OM et la collecte sélective, -8.89% pour les ordures ménagères et +8.10% pour les déchets recyclables.

5. Les actions

■ Ressourcerie 90

Les encombrants sont broyés puis incinérés ; de trop nombreux objets jetés sont encore utilisables, en bon état, voire neufs. Il faut intercepter ces objets avant qu'ils n'arrivent dans les bennes afin de les remettre en circuit. Objectif de cette action, réduire les apports en déchetterie.

En 2013 174.630 tonnes au total ont été détournées.

INSER VET :



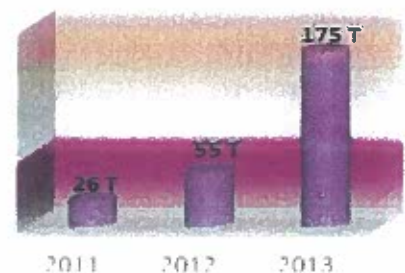
5.790 T de vêtements



31.040T objets à revaloriser

Evolution tonnages « Ressourcerie 90

Ressourcerie 90



CHAMOIS (arrêt fin août 2013):

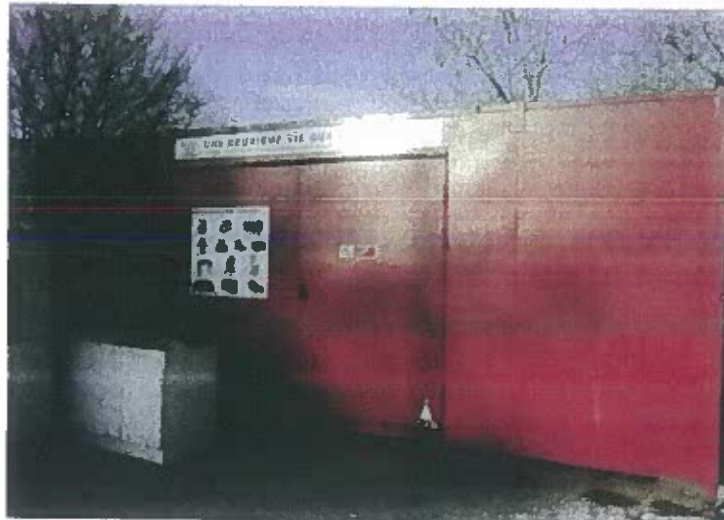


120.680T de bois



17.120 T objets à revaloriser

En 2013 le Service Ordures Ménagères a fait l'acquisition d'un caisson afin de mettre à l'abri les objets détournés par le ressourcier sur le site de la déchetterie.



■ Adoptez 2 poules !

Nous avons décidé de mettre en place cette action efficace, proposer à des foyers volontaires d'adopter 2 poules afin de détourner les restes de repas et déchets fermentescibles du bac à ordures ménagères.
Objectif de cette action : la réduction des déchets organiques.

Une poule peut manger de 150 à 200 kg de déchets organiques par an! Avoir des poules permet également de récolter des œufs frais (en moyenne 200 œufs par an et par poule)

Le Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Sud Territoire a offert 60 poules samedi 31 août 2013 aux 30 foyers volontaires sélectionnés selon certains critères :

- ne pas détenir déjà des animaux de basse-cour
- prendre soin de leur bien être
- s'engager à ne pas manger les poules avant 2 ans,
- ne pas les céder à un tiers
- autoriser le personnel du Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Sud Territoire à effectuer des contrôles « inopinés » à domicile pour vérifier que les bêtes sont bien traitées,
- Prévoir l'espace et les aménagements nécessaires
- Les protéger contre les prédateurs
- Ne pas acheter ou adopter de coq



■ Méthanisation à la ferme

Les exploitants de la GAEC de la SUARCINE à SUARCE ont fait construire une station importante pour tirer le meilleur profit des déjections des bovins et des porcs.

Afin de faire fonctionner à plein régime le système de traitement des déchets de ferme, les frères Thévenot accueillent bien volontiers la tonte de gazon (pas de taille de haies ni de branchages). C'est pourquoi le Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Sud Territoire les approvisionne en tonte de gazon.

Objectif de cette action : la réduction des tonnages déchets verts.

Sur le site de la déchetterie 21.585 tonnes de tontes ont été détournées de la benne à déchets verts. Certains usagers ont été directement à la ferme déposer la tonte de pelouse.

En 2013 le Service Ordures Ménagères a fait l'acquisition d'une benne spéciale pour la récupération de la tonte de pelouse, benne étanche avec récupération des jus.

■ Compostage en milieu collectif en collaboration avec les jardins ouvriers de DELLE.

En faisant découvrir les recettes du compostage domestique, nous souhaitons montrer qu'en compostant soi même ses bio-déchets (déchets de cuisine et du jardin) ou avec ses voisins, on peut de manière conviviale participer au cycle de la nature et réduire notre production de déchets. C'est un geste naturel à la portée de tous !

Comme les deux années précédentes, nous avons organisé un après midi compostage lors des portes ouvertes des jardins ouvriers de la Voinaie à Delle.

Une intervenante a animé un atelier « Purin d'Ortie » comment fabriquer un engrais naturel pour avoir de beaux légumes et a répondu à toutes les demandes des jardiniers et visiteurs

